

## **SEANCE DU 05 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix sept, et le 05 octobre à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

**Etaient présents** : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX – Christophe PION  
Cédric MICHAUD – Benjamin VERNAY – Noël BROSE - Régis GUILLAUME - Anthony HENRIQUES.

**Etait absent** : Monsieur Franck BEFORT  
Madame Corinne CHAUX a été nommée secrétaire de séance.

### **I – PERSONNEL A L'ECOLE :**

Malgré les nombreux contacts pris auprès de différents organismes (Pôle emploi, la Mission Locale, ... ), il n'a pas été possible de recruter un agent en emploi aidé.

Un tour de rôle est établi parmi les conseillers municipaux pour faire le ménage de l'école jusqu'aux vacances de la Toussaint.

### **II – SIGNALÉTIQUE DES ADRESSES :**

Monsieur le Maire donne connaissance du nombre de panneaux de rues et de numéros de maisons qui seront à acheter.

Il présente un modèle de panneaux de rues installés dans une commune voisine. Une entreprise locale sera contactée.

### **III – INTERCOMMUNALITE :**

Monsieur le Préfet de la Loire n'a pas pris de décision quant à la fusion de la CCVAI avec d'autres intercommunalités. Pour l'année 2018, la CCVAI restera telle qu'elle est actuellement (même périmètre, mêmes compétences ...).

### **IV – TRAVAUX COMMUNAUX :**

- . L'entreprise BERTHELIER doit établir un devis pour les travaux à réaliser sur le chemin de Boisseret.
- . Une demande de subvention sera faite au Conseil Départemental pour le programme de voirie 2018.
- . Il sera demandé à l'entreprise CHAMPAGRI d'effectuer le taillage des haies.

### **V – QUESTIONS DIVERSES :**

- . 60 élèves sont inscrits au RPI pour l'année scolaire 2017/2018.
- . Le Conseil Municipal donne son accord pour rembourser à Mme Huguette BANUS ses frais de déplacements lorsqu'elle se rend à Trésorerie de ST GERMAIN LAVAL pour déposer l'argent de la régie de recettes.
- . Le logement communal situé à l'étage de la mairie est toujours libre pour la location.
- . Un locataire d'un logement communal, parti depuis plusieurs années, a réglé une partie des loyers qu'il nous devait.
- . Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) : une réunion est programmée par les services du Département.
- . Carine DUBOIS, de la CCVAI, souhaite organiser une animation à l'école sur le compostage. L'information sera diffusée aux habitants du bourg.
- . Bulletin municipal : une première réunion aura lieu en mairie le lundi 23 octobre, à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.